

# Calendrier des concours et examens techniques 2015

(mis à jour le 15 septembre 2014)

CATEGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIER D'INSCRIPTION		DATES DES EPREUVES		SERVICES A CONTACTER
					DATE MISE EN LIGNE	DATE LIMITE DE DEPOT	ECRIT	ORAL	
A	INGENIEUR DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS (I.P.E.F)	CONCOURS INTERNE A CARACTERE PROFESSIONNEL	Ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou du développement durable, aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie et aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, ayant accompli en cette qualité, au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année du concours, en position d'activité ou de détachement, cinq ans au moins de services effectifs dans un ou plusieurs corps mentionnés ci-dessus.	-	A définir	A définir	A définir	A définir	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
A	INGENIEUR DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE (I.E.E.A.C)	CONCOURS EXTERNE	Justifier d'une deuxième année de classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles ou de classes préparatoires intégrées.  <i>Organisé avec le groupe Concours Communs Polytechniques (CCP).</i>	-	A définir	A définir	A définir	A définir	Services des Concours Communs Polytechniques
		CONCOURS INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>soit trois ans au moins de services au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours en qualité de fonctionnaires, ouvriers d'Etat et agents non titulaires de la DGAC, des établissements publics qui en dépendent et de l'établissement public Météo-France, en position d'activité.</li> <li>soit trois ans de services au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours en qualité de fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, en fonctions dans les services de la DGAC, des établissements publics qui en dépendent et de l'établissement public Météo-France.</li> <li>soit les ICNA qui ont été nommés après admission au concours externe d'accès à ce corps, et qui, avant leur titularisation, se sont vus déclarés inaptes pour raisons médicales.</li> </ul>	-	A définir	A définir	A définir	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	ICNA, IESSA et TSEEAC comptant au moins dix années de services effectifs à la date de clôture des inscriptions, accomplis dans un ou plusieurs corps de la direction générale de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo France.	-	22-09-2014	03-11-2014	08-01-2015	08-07-2015	DGAC (SG/SDP1)
A	INGENIEUR ELECTRONICIEN DES SYSTEMES DE LA SECURITE AERIENNE (I.E.S.S.A)	CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats qui justifient au 1 <sup>er</sup> septembre de l'année du concours, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente.	-	A définir	A définir	A définir	A définir	ENAC/AViC
		CONCOURS INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>soit quatre ans au moins de services au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours en qualité de fonctionnaire ou agent contractuel relevant du ministère chargé des transports (services effectués au sein de ce ministère).</li> <li>soit quatre ans au moins de services au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours en qualité d'ouvrier d'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile, de l'Ecole nationale de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo-France.</li> <li>soit quatre ans d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours dans un service de l'aviation civile en qualité de fonctionnaire ou d'agent des collectivités territoriales.</li> </ul>	-	A définir	A définir	A définir	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires, contractuels et ouvriers (DGAC/Météo France) en fonction dans l'administration de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo France et compter au moins neuf ans de services effectifs à la date des épreuves en cette qualité.	-	A définir	A définir	-	A définir	DGAC (SG/SDP1)

# Calendrier des concours et examens techniques 2015

(mis à jour le 15 septembre 2014)

CATEGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIER D'INSCRIPTION		DATES DES EPREUVES		SERVICES A CONTACTER
					DATE MISE EN LIGNE	DATE LIMITE DE DEPOT	ECRIT	ORAL	
A	INGENIEUR DU CONTROLE DE LA NAVIGATION AERIENNE (I.C.N.A.)	CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats âgés de vingt-six ans au plus au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, qui justifient au 1 <sup>er</sup> novembre de l'année du concours d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	-	A définir	A définir	A définir	A définir	ENAC/AViC
		CONCOURS INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnaires et agents contractuels du ministère chargé des transports en fonctions depuis quatre ans au moins dans ce ministère au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.</li> <li>Agents des collectivités territoriales en fonctions dans un service de l'aviation civile et justifiant de quatre années d'ancienneté dans un tel service au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.</li> </ul> <p><u>Etre âgé de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours</u></p>	-	A définir	A définir	A définir	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Neuf ans de services effectifs à la date des épreuves en qualité de TSEEAC ou de contractuel de la DGAC/Météo France, en fonction dans l'administration de l'aviation civile.  <u>Etre âgé de moins de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen</u>	-	A définir	A définir	-	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		SELECTION PROFESSIONNELLE	<p>TSEEAC en fonctions dans l'administration de l'aviation civile, comptant au moins six années de services en cette qualité, dont au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>quatre années d'exercice des fonctions de contrôle ;</li> <li>ou cinq années d'exercice des fonctions de gestion des aires de trafic au sein de la vigie trafic de l'aérodrome de Paris-Charles-de Gaulle après l'obtention de l'habilitation</li> <li>ou cinq années d'exercice des fonctions dans un centre d'information de vol après l'obtention de l'habilitation.</li> </ul> <p>Les conditions ci-dessus s'apprécient à la date de la sélection.</p> <p><u>Etre âgé de moins de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la sélection.</u></p>	-	A définir	A définir	-	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne assortie d'une qualification de contrôle d'approche ou de contrôle régional et validée par l'apposition d'une mention d'unité, s'ils ont atteint l'âge de 21 ans et s'ils justifient d'un niveau 4 en langue française sur l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques de la directive n°2006/23/CE du 5 avril 2006 concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne.				A définir	DGAC (SG/SDP1)	

# Calendrier des concours et examens techniques 2015

(mis à jour le 15 septembre 2014)

CATEGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIER D'INSCRIPTION		DATES DES EPREUVES		SERVICES A CONTACTER
					DATE MISE EN LIGNE	DATE LIMITE DE DÉPÔT	ECRIT	ORAL	
B	TECHNICIEN SUPERIEUR DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE (T.S.E.E.A.C.)	CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires, au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année du concours, du baccalauréat, d'un diplôme ou titre classé au moins au niveau IV ou d'autres qualifications jugées équivalentes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique	-	A définir	A définir	A définir	A définir	ENAC/AViC
		CONCOURS INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de services publics effectifs.</li> <li>Ouvert également aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</li> </ul>	-	A définir	A définir	A définir	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux ouvriers d'Etat, aux assistants d'administration de l'aviation civile et aux adjoints d'administration de l'aviation civile justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen, d'au moins huit années de services effectifs dans les services de la direction générale de l'aviation civile, de l'Ecole nationale de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo- France.	-	A définir	A définir	A définir	A définir	DGAC (SG/SDP1)
		CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats âgés d'au moins 21 ans au 31 décembre de l'année du concours qui justifient, en application de la directive n° 2006/23/CE du 5 avril 2006 concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne, de la détention d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne assortie d'une qualification de contrôleur d'aérodrome et validée par l'apposition d'une mention d'unité. Les candidats doivent, en outre justifier d'un niveau 4 en langue française de l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques de la directive précitée.				A définir		DGAC (SG/SDP1)